



, Sommaire ,

	Page
Sommet universitaire	1
Les échos	3
N'oubliez pas que...	4

1 SOMMET UNIVERSITAIRE 1

Dans son édition du 15 octobre, le *Spultin* publiait la déclaration commune présentée à l'issue du Sommet universitaire qui s'est tenu du 4 au 6 octobre à Montréal.

Le *Spultin* vous présente aujourd'hui le texte des conclusions adoptées par les quelque 200 participants et participantes des ateliers du Sommet. Quatre thèmes ont été abordés : la qualité de la formation, l'accessibilité, le réseau universitaire québécois et la communauté universitaire.

LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Les conditions de réalisation de l'apprentissage

1. Les conditions de réalisation de l'apprentissage sont tributaires d'interventions multiples, celles des étudiantes et étudiants, professeures et professeurs, personnes chargées de cours, employées et employés de soutien, professionnelles et professionnels, administratrices et administrateurs. Ces interventions doivent s'appliquer de manière structurante et continue à tous les niveaux de formation. Elles ont pour finalité la persévérance académique des étudiantes et étudiants, la réussite de leur projet d'études et leur intégration

à la communauté universitaire. Elles doivent être intégrées à des mécanismes d'amélioration continue des différentes composantes de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité.

Le lien enseignement-recherche

2. Les intervenantes et intervenants réaffirment le caractère indissociable du lien enseignement-recherche aux trois cycles. Comme enseignants universitaires, les personnes chargées de cours doivent voir leurs activités de recherche reconnues. Cette reconnaissance devrait notamment se traduire par l'accès aux fonds institutionnels de recherche. Les participantes et participants ont réaffirmer l'importance de la recherche libre et la nécessité de respecter l'autonomie des chercheurs dans la définition des problématiques de recherche. Il paraît nécessaire et utile de faire participer les entreprises au développement de la recherche dans le respect de la mission de l'université et de son autonomie. Les participantes et participants désirent un cadre pour clarifier les notions de recherche, de création et de service à la collectivité.

Les finalités de la formation

3. Les intervenantes et intervenants considèrent que le développement de l'esprit critique et de la créativité est fondamental et constatent qu'il est actuellement menacé. La formation à l'emploi et la formation civique sont aussi considérées d'une importance capitale. Les participantes et participants déplorent le trop grand pouvoir des ordres professionnels sur les contenus des programmes et des cours : un tel pouvoir pourrait finalement

nuire à la qualité de la formation. L'université contribuera à enrichir la société dans la mesure où elle lui fournira des professionnelles et professionnels de qualité et où elle agira comme moteur de développement social et économique, notamment au niveau régional.

4. Les participants et participantes se prononcent pour la création d'une table permanente de concertation universitaire qui ait les moyens d'agir sur le développement de la qualité de la formation.

L'ACCESSIBILITÉ

Si le problème de l'accessibilité se pose, c'est que la priorité accordée à l'éducation, sa place dans la société, est aujourd'hui remise en cause.

1. Les participantes et participants soulignent le fait que les conditions financières des étudiantes et étudiants sont méconnues. Elles et ils constatent et déplorent la dégradation des conditions dans lesquelles étudiantes et étudiants essaient à mener à terme leur projet éducatif. Leur pauvreté et leur précarité sont alarmantes et ont atteint un niveau critique si l'on se fie aux taux d'abandon pour motifs financiers ou au taux de faillites. Face à cette situation, les participantes et participants considèrent que l'endettement élevé des étudiantes et étudiants constitue un véritable frein à l'accessibilité et compromet leur avenir et celui de la société.
2. Les participantes et participants affirment que, en dépit des nombreux efforts pour obtenir des changements, le régime d'aide financière est tout à fait inadéquat. Nous réclamons une réforme en profondeur de ce régime et de son administration qui tiendrait compte de la réalité concrète de la condition étudiante d'aujourd'hui.
3. Les participantes et participants sont en faveur d'un accroissement de l'accessibilité aux études universitaires et, par conséquent, appuient le maintien du gel des frais de scolarité. tout dégel aurait un impact financier direct inacceptable sur les étudiantes et étudiants tout en entraînant une baisse significative d'inscriptions et de la persévérance aux études : tenter d'améliorer la situation financière des universités par une hausse des frais de scolarité se traduirait par un échec.

À l'opposé des stratégies de division, les participantes et participants préconisent une alliance autour de recommandations com-

munes proposant une alternative visant à assurer un financement adéquat des universités comme service public. À titre d'exemple, on a évoqué la nécessité d'une politique claire de financement public de l'enseignement universitaire, une fiscalité plus équitable mettant à contribution l'ensemble des composantes sociales bénéficiant des retombées de l'enseignement universitaire.

4. Les universités constituent, dans toutes les régions, des milieux irremplaçables d'accès aux études universitaires dans les différentes disciplines et aux différents cycles. Les universités sont, à de nombreux égards, essentielles au développement économique, social et à la vie culturelle des régions.
5. Les participantes et participants expriment de nombreuses réticences face à l'utilisation actuelle du contingentement. De plus, l'utilisation de mécanismes de sélection, tels la cote R, dont l'application se révèle discriminatoire et exclusivement basée sur de seules données quantitatives au détriment d'une étude de chaque candidature soumise, a été jugée très sévèrement dans les ateliers où cette question a été abordée.
6. Les participantes et participants réclament une loi-cadre sur les frais de scolarité et d'aide financière.
7. Les participantes et participants considèrent que la formation à distance doit être utilisée comme une mesure d'accessibilité, et non comme une mesure d'économie.

LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

1. Les participantes et participants ont constaté une volonté commune de se concerter pour en arriver à une meilleure cohérence du système universitaire.
2. Cette volonté pourrait prendre la forme d'une table de concertation permanente représentative des toutes les composantes de la communauté universitaire et des régions. Cette table de concertation serait un organisme consultatif et non coercitif. Les participantes et participants au Sommet considèrent que la CREPUQ n'a pas ce mandat et ne peut jouer ce rôle.
3. Cette table de concertation aurait pour mandat, dans un premier temps, de définir ce que pourrait être un réseau universitaire intégré dans le respect de l'autonomie des établisse-

ments. Elle verrait aussi à proposer des mécanismes de coordination.

4. Cette table de concertation devrait également se pencher sur le contenu d'une politique nationale de l'enseignement supérieur.
5. Les participantes et participants émettent le vœu que soit tenue une journée nationale de réflexion. Ce vœu sera transmis au comité organisateur.

LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

La communauté

1. La communauté universitaire existe sous la forme de groupes bien définies (étudiantes et étudiants, professeures et professeurs, personnes chargées de cours, employées et employés de soutien, professionnelles et professionnels, administratrices et administrateurs) au sein des universités, mais ces groupes ne constituent pas nécessairement une communauté, actuellement. Les groupes se connaissent mal, ne reconnaissent pas toujours leur contribution respective et ont des intérêts qui peuvent diverger.
2. Les participantes et participants conviennent de la nécessité de développer un esprit d'ouverture les uns envers les autres et d'établir un dialogue afin de mieux se connaître et identifier leurs buts et intérêts communs, malgré l'existence de points de divergence.
3. Suggestion : que des tables multipartites de discussion constructive soient créées dans chaque établissement.

La représentation aux instances

4. Certains groupes ne sont pas représentés ou, du moins, bien représentés aux instances décisionnelles et ont un sentiment d'exclusion. La structure administrative des universités et la hiérarchisation créent ce sentiment qui soulève des questions quant aux mécanismes de représentation et de décision au sein de l'établissement.

Le rôle et le rayonnement de la communauté universitaire

5. Suggestion : que les différents groupes de la communauté universitaire puissent faire front commun et promouvoir en bloc l'université québécoise et sa mission.

. LES ÉCHOS .

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Faute de quorum (100 membres), l'Assemblée générale ordinaire du SPUL, du 17 octobre, a été reportée au 24 du même mois. Comme le prévoient les Statuts, les membres présents, une quarantaine, ont constitué le quorum.

Le rapport annuel du Comité exécutif ainsi que le rapport financier de l'année 1995-96 ont été approuvés. Le président du SPUL a fait état des négociations, des travaux du Conseil syndical, des dix comités permanents du SPUL et des quatre comités paritaires. Il a rappelé, qu'au 31 mai, plusieurs dossiers demeuraient en suspens : la procédure de nomination des doyens et doyennes et des directeurs et directrices d'école et de département, les normes de promotion, l'incitation à la retraite, la décentralisation des masses salariales, l'évaluation de l'enseignement et enseignements particuliers.

Le président a également mentionné que des contacts ont été établis avec les représentants et représentantes du SPUL et ceux et celles des associations étudiantes (CADEUL et AÉLIÉS) suite aux négociations et dans le cadre des assises régionales des États généraux sur l'éducation. D'autres contacts ont été établis avec les représentants et représentantes d'autres associations et syndicats « afin de réagir de façon concrète au "ciblage" des personnes de 55 ans et plus susceptibles de prendre leur retraite » (rapport annuel du Comité exécutif, p. 7).

Et, finalement, le président a annoncé que le SPUL sera appelé, au cours de l'année 1996-97, à entériner la révision de ses statuts pour les rendre plus fonctionnels.

Dans un autre ordre d'idées, mentionnons que le trésorier ne prévoit pas que le déficit de fonctionnement de la dernière année se répète en 1996-97. Les augmentations de dépenses pour l'année 1995-96 étaient attribuables au coût exceptionnel de certains griefs, aux négociations, à la prise de retraite d'un membre du personnel du SPUL et au déménagement.

LE CONSEIL SYNDICAL DU 25 OCTOBRE.

Quatre points ont été abordés : les prévoyances collectives, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le

Sommet universitaire et la caisse de défense de l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU).

Quant au léger surplus du régime des prévoyances collectives (environ 800\$ par professeur/e) il est envisagé de procéder à une distribution forfaitaire, moins la rétention d'une somme pour constituer un « coussin de sécurité », à tous les membres contributeurs. Ce « bénéfice » serait imposable.

Un « comité des sages » a récemment remis son rapport à la FQPPU. Rappelant le double mandat de la Fédération, soit de rendre plus « visibles » sur la place publique les syndicats universitaires et de fournir des « services à ses membres », le comité note que si la FQPPU s'est bien acquittée du premier, elle a moins bien rempli le second.

Il est possible que le récent Sommet universitaire tenu à Montréal ait des suites concrètes sur le campus. Il est question, notamment, d'une rencontre post-sommet réunissant des intervenants et représentants des différentes composantes de la communauté universitaire.

Les droits résiduels du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPPU se chiffrent à un peu plus de 912 000 \$. Cette somme n'appartient pas au SPUL mais pourrait servir en cas de grève. En d'autres mots, le SPUL pourrait toucher cette somme à raison de 37 \$ par jour par professeur/e à compter de la deuxième semaine d'une grève légale. Pour épuiser ces droits résiduels, le SPUL devra connaître une grève d'au moins cinq semaines.

C'est à la toute fin de la réunion que Jacques Faille a annoncé sa démission comme président du SPUL. S'il pose ce geste à ce moment c'est, d'une part, parce qu'il estime avoir rempli son mandat d'avoir conclu la négociation d'une nouvelle convention de travail et, d'autre part, parce qu'il veut, en cette période de calme relatif, laisser à son successeur le champ libre pour préparer la prochaine ronde de négociation sur des dossiers toujours en suspens et qui devrait s'enclencher au cours de l'hiver prochain. À la même occasion, Claire Deschênes, vice-présidente du SPUL, a également annoncé sa démission prochaine pour réaliser un séjour de recherche de six mois dans un laboratoire scientifique à l'étranger.

L'assemblée s'est terminée par un hommage éloquent à ces deux membres du Comité exécutif.

† N'OUBLIEZ PAS QUE... †

Si vous n'exigez pas le respect de vos droits, vous risquez de les perdre. Récemment le SPUL a perdu un grief dans lequel nous demandions le respect de certaines clauses de la convention collective. L'Université a plaidé que, dans les unités concernées par le grief, ces clauses n'avaient jamais été appliquées, que nous ne nous en étions jamais plaints, que nous avons ainsi induit l'Université à croire que nous renoncions à l'application de ces clauses dans ces unités et que nous ne pouvions donc pas soudainement en exiger le respect. L'arbitre a donné raison à l'Université.

Le premier décembre prochain, une nouvelle convention entrera en vigueur. Nous vous invitons à profiter de cette occasion pour renouveler votre vigilance afin que toutes les clauses soient respectées dans votre unité. Nous attirons votre attention, par exemple, sur les clauses touchant le programme d'accès à l'égalité en emploi (chapitres 2.5 et 4.1) et sur celles touchant le personnel enseignant associé et auxiliaire (professeur/e/s invité/e/s, professeur/e/s associé/e/s, responsables de formation pratique, etc.) (chapitre 3.2). Vous êtes la personne la mieux placée pour vérifier que dans votre unité tout se passe conformément à la convention que nous avons signée ! Si vous croyez qu'une clause ou l'autre n'a pas été appliquée correctement, ne tardez pas à nous consulter : le délai pour déposer un grief n'est que de 60 jours...

Le comité des griefs

%

Service spécial d'aide

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du Comité dont les noms suivent : Jean Leahey, Pierre-Charles Morin et Nicole Rousseau.

Il s'agit d'accueillir les demandes d'aide des professeur/e/s, tant en ce qui concerne les problèmes d'ordre personnel qu'en ce qui concerne l'accomplissement des fonctions universitaires et le cheminement dans la carrière.